



ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la sàrl SCHINDLER, a sollicité auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation d'un ascenseur à Clervaux, 86 Grand-rue, pour le compte du SI Maison de Retraite Résidence des Ardennes.

(no dossier : 3A/2019/2229/165)

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **6 novembre 2019 au 20 novembre 2019** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux, le 31 octobre 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,

(s) E. Eicher, bourgmestre

(s) Danielle Schroeder, secrétaire